

GARANTIE DES LOYERS IMPAYES GROUPE

ASSURANCE SADA / COURTIER VERSPIEREN

Garanties	Montant maximum par sinistre dans le cadre du plafond global de garantie de 90 000 €		Taux TTC
Loyers impayés	Sans limitation de durée 3 100 € par mois		FORMULE 1 FORMULE 2
Détériorations immobilières : Dommages matériels et perte de location consécutive	10 000 €		
Frais de contentieux, serrurier, garde meubles et déménagement	Sans limitation		
Frais de déménagement	2 mois de loyers		
Protection juridique (dans le cadre du bail, hors non paiement)	Maxi 6 000 € par litige		
Absence de locataire (locations suivantes)	Franchise : 2 mois	3 mois à 100 % du loyer hors charges	3,5 % *

* Applicable sur les loyers, charges et taxes émis